

|                                                                                                                                                                                |                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES<br/>DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE<br/>ET DE L'ILLIBERIS</p> <p>◆</p> <p>Siège :</p> <p>3 Impasse de Charlemagne</p> <p>66700 ARGELES-SUR-MER</p> | <p>EXTRAIT DU REGISTRE<br/>DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p>N° DL2024-0072</p> <p>Séance du :</p> <p><b>05 AVRIL 2024</b></p> |
| <p><b>APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023</b></p> <p><b>BUDGET EAU POTABLE</b></p>                                                                                              |                                                                                                                       |

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 5 avril à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 29 mars 2024, à la Salle Albères – Siège Communautaire 3 Impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

**Étaient présents :**

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Annie LAMARQUE, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI.

**Étaient représentés :**

Aimé ALBERTY donne procuration à Antoine CASANOVAS, Georges GUARDIA donne procuration à Maria CABRERA, Marie ARIZA donne procuration à Christian GRAU, Guy LLOBET donne procuration à Annie LAMARQUE, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, José BELTRA donne procuration à Yves BLIN, Francis BERTHELIER donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Frédérique MARESCASSIER donne procuration à Yves PORTEIX, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

**Était absent :**

Marie-Clémentine HERRE, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN, Marcel DESCOSY.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 33

Nombre de suffrages exprimés : 43

Nombre de procurations : 10

**Secrétaire de Séance :**

Gilbert CRITELLI

**Monsieur le Président expose :**

Accusé de réception en préfecture  
066-200043602-20240405-DL2024-0072-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2024  
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Le compte de gestion 2023 du responsable de service de gestion comptable d'Argelès-sur-Mer est arrêté aux résultats globaux retracés dans le tableau suivant.

Excédent de clôture du compte de gestion 2023 du Budget eau potable.

|                           |                |
|---------------------------|----------------|
| Section d'investissement  | - 495 492.48-€ |
| Section de fonctionnement | 4 038 190.29-€ |
| Résultat                  | 3 542 697.81-€ |

**Vu** l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le compte de gestion rendu le Responsable du Service de Gestion comptable d'Argelès-sur-Mer,

**Vu** le détail des opérations globales de l'exercice 2023 établi au regard du compte de gestion,

**Vu** les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice,

**Considérant** que la comptabilité du Responsable du service de gestion comptable est régulière et n'a donné lieu à aucune observation,

**Considérant** l'information donnée à la commission finance en date du 26 mars 2024,

**Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Déclare** que le compte de gestion du Budget Eau Potable dressé, pour l'exercice 2023 par le Responsable du service de gestion comptable d'Argelès-sur-Mer, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

**Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2023 du Budget Eau Potable du Responsable de service de gestion comptable d'Argelès-sur-Mer.

**Résultat du vote :**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 08/04/2024

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du  
fait de sa publication et sa transmission en  
Préfecture**

**Le Président de la Communauté de Communes**

**Antoine PARRA.**



***La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans  
un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.***